Image not found or type unknown

Partage d'une propriété en indivision entre héritier

Par **julien.rabenne**, le **25/05/2019** à **15:12**

Bonjour,

Lors du décés de notre père en 2016, mes deux frères et moi-même avons hérité d'un certain nombre de terrains et biens immobiliers. Nous sommes tous les 3 en indivision.

L'un des biens immobiliers est en plus en usufruit, l'usufruitier étant notre grand-père.

Je souhaiterais acquérir ce bien immobilier pour moi seul. J'en ai discuté avec mes deux frères qui sont prêts à me céder leur part gratuitement.

Est-ce que cela est possible?

D'autre part, j'ai lu sur divers forum qu'il faudrait passer devant un notaire afin de réaliser un acte pour valider cette cession.

A combien s'élèverait cet acte?

J'ai lu également qu'il y aurait une taxe sur cette cession.

Est-ce correct et quelle serait la somme de cette taxe?

En vous remerciant par avance,

J. RABENNE.

Par **youris**, le **25/05/2019** à **17:21**

bonjour,

tout modification de propriété immobilière nécessite un acte notarié, dans votre cas, je comprends que votre grand père a l'usufruit du bien qui vous intéresse, vos frères ne peuvent donc vous donner que la nue-propriété, si vous voulez avoir l'usage du bien , il faut que votre grand père vous donne ou vous vende son usufruit.

tout modification de propriété de biens immobiliers nécessite un acte notarié et en cas de

donation, il y a des droits de donations et les frais de mutations immobilières à payer au trésor public ainsi que les émoluments du notaire.

tous les montants sont foncttion de la valeur du bien.

prenez conseil auprès d'un notaire.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés